

# Association des Salariés de l'Arsenal Victimes de l'Amiante ASAVA

BULLETIN N°12

**TRES IMPORTANT**

## **L'ASAVA CHANGE DE LIEU ET DE JOURS DE PERMANENCE A PARTIR DU 6 DECEMBRE**

**NOUS TIENDRONS LES PERMANENCES**

**LE LUNDI (9h/12h - 14h/16h30) ET LE MERCREDI APRES MIDI (14h/16h30)**

**Dans un local mis à notre disposition par la CCAS/EDF  
18 chemin de la loubière, villa la source, 83000TOULON  
POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT LA PERMANENCE DU  
30 NOVEMBRE N'AURA PAS LIEU.**

### **ENFIN UNE BONNE NOUVELLE POUR LES VICTIMES DE L'AMIANTE.....**

Les victimes de l'amiante auront désormais dix ans, et non plus quatre, pour tenter d'obtenir réparation du fonds d'indemnisation de l'amiante (FIVA), selon le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2011.

..... **ET UNE AUTRE NEGATIVE POUR LES BENEFICIAIRES DE L'ACAATA :** le gouvernement annonce une mesure pour les victimes de l'amiante, dans le cadre des modifications à la marge qu'il compte apporter à la réforme des retraites. L'âge de départ possible à l'ACAATA ne changerait pas, soit 50 ans..... mais il faudrait rester **2 ans de plus** dans le dispositif compte tenu de l'âge de **départ à la retraite repoussé à 62 ans.**

2 ans de plus : c'est 24 mois d'allocations « amiante » **inférieures au montant de la retraite que l'on aurait percue à 60 ans.** Une perte de pouvoir d'achat considérable, se chiffrant en milliers d'euros !!

### **RAISON SUPPLEMENTAIRE POUR PARTICIPER AUX LUTTES CONTRE CETTE REFORME INJUSTE ET INEFFICACE**

## **OÙ EN EST-ON DES DOSSIERS « PREJUDICE ECONOMIQUE » ?**

Le 11 mai 2010 la cour de cassation a cassé partiellement les arrêts des cours d'appel de Paris et de Pau qui indemnisaient le préjudice d'anxiété et le préjudice économique des anciens employés de ZF Masson et d'Ahlstrom. **Elle a admis qu'il fallait prendre en compte le préjudice d'anxiété** et a refusé le préjudice économique. La cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant les cours d'appel de renvoi.

Les avocats ayant entendu « le message » ont décidé de continuer le combat en changeant de stratégie. En effet la cour ayant reconnu le préjudice d'anxiété, ils vont y adjoindre **LE PREJUDICE D'INCIDENCES PROFESSIONNELLES** qui englobe plusieurs préjudices dont celui de perte de salaire mais aussi de fin d'évolution de carrière, ainsi que la difficulté d'exercer son travail même sans être malade, etc..... **En ce qui concerne nos dossiers qui relèvent du tribunal administratif**, pour l'instant les avocats ne nous demandent pas de pièces supplémentaires, mais cela pourrait évoluer au regard de la décision de la cour de cassation et de la nouvelle stratégie qui en découle.

# **Le préjudice d'anxiété sera requis automatiquement par nos avocats pour les 261 personnes qui ont déposé un dossier 'préjudice économique' à l'ASAVA**

## **ET LES AUTRES : COMMENT FONT-ILS ?**

**Tout individu actif, retraité, ou bénéficiaire de l'ACAATA** ayant travaillé au contact de l'amiante et **pouvant l'attester par la production de pièces répertoriées**, peut solliciter ce préjudice.

**Pour les retraités**, nos camarades du syndicat CGT des retraités tiendront des permanences à la bourse du travail de la Seyne-sur-mer (jeudi 14h/16h), la bourse du travail de Toulon (1<sup>er</sup> mercredi et 3<sup>em</sup> mardi du mois 9h/12j) à l'espace Coulomb de la Crau (1<sup>er</sup> et 3<sup>em</sup> jeudi du mois 14h/17h) et à Pierrefeu (date et lieu à définir) afin d'aider ces derniers à construire leurs dossiers qui seront ensuite transmis aux avocats.

Renseignements au 04 94 18 94 57 (le matin)

**Les bénéficiaires de l'ACAATA, eux, s'adressent à l'ASAVA.**

**Pour les actifs :** Les solutions sont en cours d'étude

## **Rappel Groupes de Paroles :**

Notre association a mis en place, un soutien psychologique (assuré par une psychologue) destiné aux victimes d'une maladie professionnelle ainsi qu'aux ayants-droit des personnes malheureusement disparues.

**Vous pouvez vous y inscrire à tout moment !**

Merci aux adhérents (es) qui ont contribué financièrement au déplacement des 10 délégués de l'ASAVA à la manifestation du 9 octobre à PARIS (compte-rendu à venir dans le bulletin de l'ANDEVA)

**Gérard LAUGIER**

Responsable des dossiers « préjudice économique » et des groupes de parole

## **OU EN EST-ON DES DOSSIERS « REVALORISATION DE L'ACAATA » ?**

Les premières réclamations préalables auprès du ministère de la défense par lesquelles nous contestons le montant de notre allocation et sollicitons sa revalorisation datent de novembre 2009. Nous rappelons qu'un employé de DCNS Cherbourg a obtenu gain de cause devant le TA de Caen et obtenu les sommes « récupérables » ainsi que 1000€ de dommages et intérêts.

**A ce jour, plus de 150 requêtes ont été déposées auprès du TA de TOULON** par l'intermédiaire de notre cabinet d'avocats. Il a fallu attendre le 27 avril 2010 pour que le DRH de DCNS demande à ses services de procéder à l'examen de nos demandes. Cette revalorisation avec application rétroactive devait intervenir pour le mois de Juillet. **Nous l'attendons toujours...**

Nous avons aussitôt averti le cabinet « TEISSONNIERE » et attiré son attention sur différents points que soulevait cette situation.

Nous avons alors décidé en accord avec notre avocat, de faire parvenir une lettre de « relance » au directeur de DCNS, avec copie au ministre de la défense. Nous lui demandons de nous informer de la situation et d'accorder une suite favorable au règlement de ces dossiers.

Nous avons sollicité nos copains de Cherbourg, afin d'apporter plus de poids à cette démarche.

**Affaire à suivre !!**

**André BLACAS**

Responsable des dossiers « revalorisation ACAATA » et des dossiers FIVA

## **UNE STELE COMMEMORATIVE AU SQUARE AMIRAL OROSCO**

Nous avons obtenu l'accord de la mairie de TOULON : notre monument se trouvera Square Amiral OROSCO à côté de la piscine du Port Marchand face à la mer, à la base navale et aux anciens chantiers de La Seyne (nous attendons l'arrêté municipal d'autorisation des travaux).

C'est un lieu hautement symbolique, pour tous les anciens de la réparation navale.

Côté financement nous avons obtenu les subventions :

- Du conseil régional (grâce à l'appui de M. Canapa) : 3 500€
- De TPM : 1 000€
- De la réserve parlementaire de Mme Levy (obtenue par l'ARDEVA) : 2 000€

Cela devrait suffire, sauf mauvaise surprise. Cette stèle en granit du Tarn poli qui représentera symboliquement deux poumons touchés par des filaments d'amiante (réalisation en fer forgé d'un adhérent de l'ARDEVA) sera haute de 1 mètre sur 2 mètres de large avec une plaque souvenir qui indiquera sobrement : « à la mémoire des victimes de l'amiante ».

**Bien entendu le projet de stèle concrétisé, vous serez invités à l'inauguration officielle que nous organiserons avec l'ambition de lui donner l'importance qu'elle mérite.**

Il faut noter que ce projet commun avec l'ARDEVA se fait, malgré des délais parfois longs pour obtenir des réponses de nos décideurs politiques, en bonne entente au sein du groupe de travail que nous avons mis en place avec cette association, *chacun apportant sa pierre à l'édifice*.

A bientôt pour la suite du feuilleton qui a débuté en août 2009 !!!

**Christian FORASETTO**

Secrétaire de l'ASAVA, responsable du « projet stèle »

## **RENOUVELLEMENT DES COTISATIONS 2010 : DERNIER APPEL AUX RETARDATAIRES**

**A ce jour notre association est forte de 452 adhérents.** Chiffre en progression sur l'an dernier qui témoigne de la confiance que vous portez à l'équipe dirigeante de votre association.

Cependant un certain nombre d'entre vous (60) n'ont toujours pas renouvelé leur quote-part annuelle de 38€, et cela malgré plusieurs relances et rappels.

En souhaitant que des problèmes de santé n'en soient pas la cause nous sommes amenés à penser bien évidemment qu'il s'agit d'un oubli sauf raisons particulières pour 3 adhérents qui nous l'ont fait savoir.

Ceci étant, le travail bénévole que nous faisons est bien entendu le même pour tous. Que ce soit pour les dossiers ou pour toutes les informations que nous transmettons **et il ne peut y avoir deux types d'adhérents.**

Nous pensons que la possibilité d'accès à notre cabinet d'avocats sans avances pécuniaires lors de l'ouverture des dossiers « Préjudice économique », « Revalorisation Acaata », « FIVA » ou « FIE » quand on connaît les frais pour provisions réclamés par les autres avocats, mérite à elle seule le paiement d'une cotisation annuelle de 38€.

**Nous attirons donc l'attention de tous sur l'importance d'être à jour de sa cotisation 2010** autant sur le plan financier que sur l'équité entre tous les adhérents. Nous ne nous étendrons pas ici sur le travail et le coût supplémentaire que représentent les rappels et relances faites à ce sujet depuis maintenant plusieurs mois !

Dans nos relances nous indiquons, qu'en cas de difficultés financières rencontrées par l'adhérent le règlement pourrait s'effectuer en 3 fois. **Cette possibilité est toujours d'actualité et elle vaudra également pour les cotisations annuelles à venir.**

Ceci étant notre Conseil d'Administration lors de sa réunion du 15/09/2010 a été contraint de prendre la décision suivante : si les adhérents concernés ne se mettent pas à jour de leur cotisation dans les semaines qui viennent (date limite mi-novembre), les dossiers cités ci-dessus ne seront plus gérés par notre association et seront tenus à la disposition des intéressés.

Dans un contexte social difficile où les attaques contre les droits des victimes de l'amiante nous imposent des responsabilités de plus en plus coûteuses (manifs sur Aix, Paris...)

**Nous pensons que le moment n'est pas venu de baisser la garde en quittant l'association mais bien au contraire en la renforçant avec de nouveaux adhérents**

**Alain GERARD**  
Trésorier de l'ASAVA

## **POUR LES RETRAITES : ON NE LÂCHE RIEN !**

Les jours et semaines à venir vont être décisifs dans la partie de bras de fer engagée entre le monde du travail et le gouvernement SARKOZIEN, sur le projet de réforme des retraites.

Chacun mesure l'enjeu.

**Ou bien** on parvient par le rassemblement et l'action du plus grand nombre, du lycéen au retraité, en passant par l'étudiant, le smicard et le précaire, à mettre à mal cette réforme qui doit tout aux lois de la finance et aux dogmes libéraux, et rien à la justice sociale et la pérennité du systèmes par répartition,

**Ou bien** ils parviennent à nous faire mettre « genou à terre », la réforme passe, l'âge légal de départ est reculé à 62 ans.....et **c'est la porte qui reste ouverte** à d'autres reculs appelés de ses vœux par le MEDEF qui ambitionne d'obtenir la retraite à 67, voire 70 ans pour tous !!

71% des français rejettent cette hypothèse.

Ils ont compris maintenant avec l'expérience que de réforme BALLADUR en réformes JUPPE, FILLON et SARKOZY : c'est toujours le même fil conducteur qui prédomine.

Raboter les pensions, augmenter les cotisations, retarder l'âge légal de la retraite.

**Sauf** qu'il n'y a jamais eu autant de pauvres dans notre pays !

**Sauf** que le chômage contraint des milliers de jeunes à rester aux portes des entreprises !

**Sauf** qu'à partir de 45 ans, la plupart des employeurs vous trouvent « trop vieux » et vous invitent à prendre la porte !

Il y a bien un non-sens populaire dans cette réforme et c'est cela qui fonde son impopularité.

A l'inverse, une réforme juste, équitable, empreinte de progrès social et de solidarité intergénérationnelle reste d'autant plus d'actualité que les richesses existent en France pour en assurer le succès.

Pour y parvenir : A chacun d'entre nous « de ne rien lâcher ».

Autant du point de vue de notre participation individuelle aux manifestations que du point de vue des explications à donner, encore et encore, autour de nous pour emporter l'adhésion du plus grand nombre à s'engager dans les luttes, si ce n'est pas encore fait.

**Jean HERQUIN**  
Président de l'ASAVA



